

L'EUROPE DE ST BENOIT!

*Qui que vous soyez, renoncez à votre volonté personnelle,
et saisissez vous des armes solides et lumineuses de l'obéissance.
Règle de St- Benoît*

L'Union Européenne connaît quelques revers et ce n'est pas fini!

La querelle de la T.V.A. a un côté ubuesque et on peut imaginer que le «*compromis*», finalement obtenu, dépend largement des «*finances du Saint-Empire Romain Germanique*»... autrement dit de son pouvoir de corruption, sans compter qu'il est affligeant de constater que les conditions de vie et de travail des français dépendent des oukases du «*roi de Pologne*».

Cela étant, il nous faut bien souligner le remarquable esprit de suite dont font preuve les gens de la hiérarchie catholique... En France, nos hommes politiques, toutes tendances confondues, feraient bien d'en prendre de la graine!

En 1964, Paul VI a proclamé St-Benoît «*patron de l'Europe*». Onze années plus tard, en 1975, le même Paul VI déclare à propos de l'Europe: «*Les tentatives d'unification politique y ont connu leur temps de gloire, si on songe à l'empire romain, puis aux empires carolingien et germanique qui en ont pris le relais... La réforme, c'est un fait d'histoire, a contribué à une dispersion... L'époque des révolutions a vu s'accroître le morcellement, l'indépendance...*».

2005 a vu la disparition de Jean-Paul II le «*pape polonais*» et son remplacement par le Cardinal Ratzinger venu de sa Bavière natale et de la Hitler-Jugend.

Conformément à la tradition, Ratzinger élu pape a choisi pour son «*pontificat*» un pseudo... Il est devenu... Benoît XVI!!! En se référant à St-Benoît, le «*pape allemand*» fait, lui aussi, preuve d'une belle continuité dans le culte de «*l'obéissance*» et du retour à un obscurantisme moyennageux!

Mais n'en déplaise aux «*monseigneurs*» du «*Vatican*» (produit, rappelons-le, d'un accord entre la hiérarchie catholique et le fascisme mussolinien!) les peuples et les travailleurs n'ont pas la «*mémoire courte*». Notamment en France et au Danemark, ils l'ont prouvé en disant non à la constitution européenne de sinistre mémoire!

L'époque de la «*réforme*» et des «*révolutions*» n'est pas révolue.

Malheur à ceux qui, comme en d'autres temps, et comme toujours, au nom du refus de la chaise vide, acceptent de «*collaborer*» dans le cadre frelaté de la C.E.S. au «*syndicalisme rassemblé*»... c'est-à-dire au syndicat unique!

Alexandre HEBERT.

LES GRANDES MANŒUVRES...

A PROPOS DU 10 DECEMBRE: GAMBERGE D'UN FRANC-MAC.

La manif de défense de la loi de 1905 a permis au pékin moyen de voir des pingouins décorés de bleu (quelques canaris en jaune itou) se g'ler les arpions sur les pavés parigots. Quelle fade pour les journalisteux qui n'avaient d'yeux que pour les fameux francs-macs, enfin dévoilés pour prendre les patins d'la laïque. Les gnards (et quelques gonzesses) de l'ombre au grand jour, ça c'est du scoop coco!

Y'avait pas que les gratte papier qui ouvraient grands les mirettes, j'ai bien r'marqué qu'ma boulangère tournait comme un derviche autour des gus aux cordons des fois qu'elle aurait dégauché son voisin d'ssus (çui qui rentre souvent tard en loucedé), son singe (qui porte si bien l'tablier), sa bignole (elle crèche dans une loge!) ou même ma pomme (qui ramasse sa mornifle rituellement), va savoir.

Y'avait pas d'risque comme j'aime pas l'exhibitionnisme, j'défilais tranquillos avec les poteaux de la *Libre Pensée*. J'y ai bien r'trouvé quelques frangibus et des frelotes (ils sont partout on vous dit!) mais ils se sont pas risqué à v'nir m'gratoutiller la pogne.

Moi, ça m'a défrisé tout c'barouf autour des francs macs.

D'abord, la laïcité c'est pas breveté maçon que j'sache! C'est vrai qu'la célèbre société secrète est apparue chez les angliches qui s'tapaient sur la théière (p'tit jeu qui pouvait durer jusqu'à perpète vu qu'chacun tend la joue à l'autre) pour savoir lequel était le plus chrétien (ou l'plus crétin c'est selon les points de vue) parmi les cathos et les parpaillots. Douc'ment les basses, les frangins prônant (et parfois même pratiquant, si, si) la tolérance, ont pu contribuer (un peu) à calmer la castagne.

C'est vrai aussi que d'l'autre côté d'la Manche, chez les bouffeurs d'grenouilles, les marioles en tablier sont pas pour rien dans l'avènement de la laïcité. Le franc-mac de la belle époque aimait bien bouffer son raticchon chaque matin au p'tit déj'.

Mais bon, comme on dit à la Sorbonne: «*O tempora! O mores!*». Aujourd'hui, y a des obédiences (chapelles!) pour qui laïcité et tolérance c'est kif kif, d'autres entravent plus que dalle à la laïque, d'autres encore en font un fond de commerce.

Pis, faut pas s'raconter d'salades, parmi «*les gniards d'la veuve*» (qu'est vach'ment gironde soit dit en passant) y a des vrais laïcards mais y a aussi des sacrés calotins.

Y'a un principe chez nous: aucun frangin peut parler au nom d'un autre. Alors qu'est-ce que c'est que c'machin appelé «*franc-maçonnerie française*» qu'appelle à une manif??? Chaque maçon est libre, pour cézigue, de militer dans l'monde profane, comme on dit, mais pas en troupeau et en cordon pour faire d'la pub à une obédience.

Frangin ou pas, tous dans les rangs de la *Libre Pensée*, c'est quand même elle qu'a fait l'turbin pour cette manif! Y a encore du pain sur la planche...

Ni dieu, ni maître! A bas la calotte!

Guy BOULOM.

LA GAUCHE ET LE 7 MARS:

«*Veiller à ce que chacun soit à sa place: les organisations de jeunesse, les syndicats, les forces politiques, qui mènent la bataille parlementaire*».

Dans le *Figaro* du 2 mars, Myriam LEVY rend compte d'une réunion de «*l'union de la gauche version 2006*» qui a eu lieu le 1er mars:

«*...Tout au fond d'un couloir, au deuxième sous-sol de l'Assemblée nationale... Si la rencontre était*

organisée dans une telle discrétion, c'est qu'il y avait une différence de taille avec la grand-messe du 8 février: la présence, hier, de la Ligue communiste révolutionnaire. La LCR était représentée par son leader historique, Alain Krivine, mais les autres partis, eux, avaient envoyé des émissaires à faible attractivité médiatique. Ainsi, le PS était-il représenté par Francis Chouat, numéro trois des relations extérieures, et le PCF par Olivier Dartigolles, membre du comité exécutif national.

D'emblée, on a senti que les choses n'étaient pas simples, entre mouvements protestataires et partis de gouvernement. La LCR était invitée, sur pression du PCF, parce que l'objet de la conférence de presse était la préparation de la journée anti-CPE du 7 mars. Le P.S. accepte en effet sa présence lorsqu'il s'agit, seulement, de s'opposer au gouvernement, mais pas lorsqu'il s'agit de faire des propositions.

Krivine, premier à intervenir déborde largement du cadre: il faut se battre contre le CPE, dit-il, mais aussi contre la privatisation de GDF, la directive Bolkestein, la loi Sarkozy sur l'immigration... et souhaite «que le 7 mars ne soit pas une fin en soi mais une étape, que le collectif soit plus audacieux et que les réunions aient lieu à un niveau plus élevé pour que ce soit plus symbolique».

Arrive le tour du communiste. «Pour m'en tenir au cadre que nous avons défini ensemble pour cette conférence de presse...», lance-t-il, en regardant ostensiblement du côté de Krivine comme si celui-ci avait enfreint la règle».

Enfin:

«Il ne restait plus au socialiste qu'à rappeler que le travail en commun nécessitait «le respect et le refus de toute instrumentalisation», que dans la mobilisation du 7 mars, il fallait «veiller à ce que chacun soit à sa place: les organisations de jeunesse, les syndicats, les forces politiques, qui mènent la bataille parlementaire». En gros, il n'y a pas que la rue. D'autant que, l'alternance se jouant «dans les urnes, en 2007», la gauche doit veiller au «niveau de crédibilité de ses propositions».

Merci au Figaro!

Nous savons maintenant au compte de qui et pourquoi les appareils syndicaux ont appelé le bon peuple à manifester le 7 mars.

DANS LA C.G.T.F.O.

Le 7 février, le mot d'ordre du «syndicalisme rassemblé» n'a pas été suivi partout. En Loire-Atlantique, l'Union Départementale C.G.T.F.O n'a pas participé aux manifestations consensuelles.

Cependant trois jours plus tard, le 10 février, le Bureau Confédéral de la C.G.T.F.O., représenté par Michèle BIAGGI et René VALLADON, participait à une réunion de ce qui ressemble de plus en plus à une instance permanente du «syndicalisme rassemblé». Au cours de cette réunion, les bureaucraties syndicales, sous prétexte de lutte contre le C.P.E. et dans le cadre de la préparation de la «présidentielle» de 2007, ont appelé à re-manifester. Evidemment ce recours systématique aux manifestations «saute-moutons» indispose de plus en plus de militants de la C.G.T.F.O. Un effort a donc été consenti pour convaincre les militants de se joindre à Chérèque et Thibault (pour ne citer que ces deux là!) dans des manifestations qui n'ont que de lointains rapports avec la défense des «intérêts particuliers» des travailleurs. Dans cette optique, le bureau confédéral de la C.G.T.F.O. avec, semblerait-il, l'accord unanime de la C.E. Confédérale, a décidé de compléter l'appel à manifester le 7 mars par un appel à la grève.

Mais une telle décision ne peut être prise statutairement que par le Comité Confédéral. On se heurtait donc à un obstacle de taille, il est vrai, vite contourné par les bureaucrates en décidant de substituer à la réunion du CCN le recours à la procédure référendaire chère à la Vème République et au «Saint Empire Romain Germanique».

Comme de bien entendu, ce tour de passe passe n'a pas été du goût de tout le monde comme en témoignent les correspondances adressées à Jean-Claude MAILLY par Marc HEBERT et Yann PERROTTE... Affaire à suivre!

Alexandre HEBERT.

Brest le 17/02/2006,
Marc HEBERT, Secrétaire Général UD.F0.29,

à J.CI.MAILLY,

Cher camarade,

Nous sommes saisis par courriel d'une demande de Jean-Claude MAILLY, au nom de la C.E. de la Confédération, réunie le 16/02/06. J'ai eu l'occasion à maintes reprises d'alerter les camarades sur les dérives de la Confédération. Cette procédure de consultation marque une étape de plus. Pour ma part il ne s'agit pas de critiquer le support de la demande, en l'occurrence un courriel, mais le fond même de la demande. En effet, cette consultation, faite dans l'urgence est, semble-t-il, une tentative d'application de l'article 33 de nos statuts qui dispose que:

«Seul le Comité Confédéral National a pouvoir d'examiner et de décider sur toute proposition de grève générale englobant toutes les industries. Pour qu'une décision de grève générale de toutes les industries soit effective, elle doit réunir, au sein du CCN les deux tiers des suffrages exprimés dans les Fédérations, ces deux tiers devant représenter au moins la moitié des adhérents de la Confédération. Dans cette majorité devront figurer les industries qui, par leur influence dans l'activité nationale, sont susceptibles de rendre la grève générale effective. La décision de grève générale prise à la majorité prévue ci-dessus devra, dans ses considérants, comporter les éléments indispensables à l'efficacité de l'action entreprise».

Or, le CCN est une instance qui est composée des secrétaires d'U.D. et de Fédérations. Cette instance se réunit, débat et vote. C'est le principe de base de notre démocratie syndicale. La consultation individuelle des membres du C.C.N. si elle peut être conçue en cas d'extrême urgence, ne constitue, en aucune façon une consultation régulière du C.C.N. Il s'agit de l'introduction de la démocratie directe et surtout de la mise en place du système référendaire, négation totale de nos principes. Je veux bien admettre que cette consultation a pour seul but de prendre le pouls, ce n'est d'ailleurs pas nouveau, nous avons eu un précédent lors du CCN de Lens, avec la consultation surprise de la C.E.

En ce qui me concerne, je refuse donc de répondre à ce référendum et je demande la convocation d'un CCN. Je précise également que cet appel à la grève me semble pour le moins tardif, car la Confédération s'est déjà engagée sur une journée de manifestation pour le 7 mars, appel commun sans appel à la grève (appel interconfédéral avec les artisans même des contre réformes CFDT, CFTC, CGC, UNSA). L'appel à la grève me semble inspiré par le souci de se donner bonne conscience. N'aurait-il pas été plus judicieux de conditionner notre accord à un appel commun à un appel à la grève, cela aurait au moins eu le mérite d'éclairer les positions de chacun et d'éviter les ralliements opportunistes. Tout cela mérite un débat dans nos instances plutôt que cette validation à posteriori.

Or, nous avons, à plusieurs reprises, indiqué notre refus des grèves saute-moutons et manifestations kangourou. Le problème est en fait de savoir avec qui et pourquoi l'on se bat. Ces nouvelles attaques que constituent les CNE et CPE aux droits des travailleurs sont particulièrement violentes. Les processions unitaires me semblent être plus un moyen de communication dans le cadre d'un appel à une alternance politique pour 2007 qu'une réelle volonté de mettre en échec la politique économique libérale et anti-sociale à l'origine de ces textes.

Pour l'UD FO 29, une réunion exécutive est prévue pour le 28 février et nous aviserons en fonction de la mobilisation et de la motivation de nos syndicats sur les actions à mener.

Cet épisode illustre une nouvelle fois la dérive progressive de la Confédération constatée lors des deux derniers CCN: le blocage imposé par le bureau confédéral et les «contorsions» sur les résolutions, ne pouvaient qu'amener à cette situation, le pire est à venir, car la situation va continuer à s'aggraver et l'état de capacité de mobilisation de FO se réduit, ou plutôt se dissout dans le magma du syndicalisme rassemblé.

Il devient urgent d'en revenir à une pratique syndicale réellement indépendante et de refuser la confusion.

Yann PERROTTE, Secrétaire Général UDFO Manche,

à J.CI.MAILLY,

Cher camarade, cher Jean-Claude,

Je ne vois aucun inconvénient pour ma part à la saisine du CCN par courriel, ce qui ne sera peut être pas le cas de tout le monde. Mais je m'interroge plutôt sur le pourquoi de cette consultation.

Je crois qu'il s'agit de l'application de l'article 33 des statuts. Si c'est bien le cas, cela signifie qu'il s'agit

d'une journée de grève générale. Dans ce cas, et contrairement à la déclaration de la C.E., il faudrait y appeler clairement.

Toujours si c'est bien l'article 33, je réclame pour ma part, «en tant qu'administrateur de la CGTFO», le décompte des voix et des adhérents des Fédérations.

Enfin, je voudrais savoir dès que possible, quelles «industries, par leur influence, sont susceptibles de rendre la grève efficace». Même si je devine que cela ne vous plaira pas, ne serait-ce que du fait du travail supplémentaire, merci de traiter mes questions qui en valent bien d'autres.

Vive le syndicalisme libre et indépendant! Bien fraternellement à toi.

1906-2006: LES CHARTES D'AMIENS... LE PASSÉ A-T-IL DE L'AVENIR ?

Nous allons, en cet an 2006, commémorer le centenaire de la *Charte d'Amiens*. Il faut s'en féliciter car cette Charte pose deux principes fondamentaux qui sont nos deux piliers:

- le combat permanent de la classe ouvrière pour son émancipation, celle-ci passant par la destruction du capitalisme comme modèle de société,
- la nécessaire indépendance du mouvement syndical à l'égard des partis politiques, des églises, des sectes religieuses et philosophiques, comme condition sine qua non de son efficacité.

Or, la *Charte d'Amiens* se situait dans un processus de maturation politique que l'on peut qualifier d'excessivement rapide, si l'on se réfère à l'échelle de l'histoire de l'humanité car:

- en France, le Congrès de Nantes, en 1894, fondateur de la fusion des bourses du travail et des corporations, donnait naissance à la CGT, mais prouvait aussi que les deux grandes tendances dans la classe ouvrière, marxiste et anarchiste, pouvaient s'allier au sein du mouvement ouvrier,
- au niveau international, ce phénomène avait lieu dans la plupart des pays développés (en Espagne, avec la naissance de l'UGT, et surtout aux Etats-Unis, avec la naissance de l'IWW), sans parler de ce qui se préparait, sur le terrain politique, en Russie, où la révolution était en marche.

La naissance de l'IWW (*International World Workers*), en 1905, est doublement intéressante, dans la mesure où elle organisa rapidement des millions de travailleurs, après l'effondrement des *Knights of Labour*, en très peu de temps, mais aussi parce qu'elle fixe au mouvement syndical un programme révolutionnaire mondial. Ce n'est pas pour rien si le congrès fondateur se tient à Chicago.

De fait, en 1905, le mouvement syndical aux USA pose la question de la révolution socialiste mondiale et jette les bases de la construction de la première internationale. Les choses allaient en effet vite puisque les martyrs de Chicago, c'était le premier mai 1886, et la décision de l'internationalisation d'une journée mondiale pour les revendications, mais aussi la Révolution, était décidée au *Congrès de Paris* en 1889, et sa première réalisation, en 1890, comme journée internationaliste.

Bien entendu, il ne s'agissait pas d'une «*invention*» puisque le manifeste de Marx et Engels, posant la question de la construction d'une internationale ouvrière, date de 1848, et la naissance de cette première internationale a lieu en 1864.

Le mouvement vers l'internationale ouvrière est toujours présent dans l'esprit et l'action de la classe ouvrière qui met en œuvre cette théorie. En effet, la classe ouvrière se dotait également d'internationales plus corporatives, avec notamment la naissance de la *Fédération Internationale des Travailleurs des Transports* en 1894.

Mais rien n'est jamais définitivement acquis et la classe bourgeoise se sent en danger et se bat contre la classe ouvrière qui connaît de graves défaites, avec notamment *la Commune* décapitée à peine née moins de dix ans plus tard, à savoir de 1871 à 1872.

La classe bourgeoise, puis capitaliste, pratique la lutte de classe de façon frontale, mais aussi de façon

sournoise. Elle s'appuie, comme toujours, si j'ose dire, sur la division qui est dans l'œuf car dans le mouvement ouvrier français, elle commence à s'opérer, entre «socialistes» et «possibilistes».

La grande famille «marxiste-engellienne», soudée en 1848, se fissure, avec deux tendances, en Russie, opposant «mencheviks» et «bolcheviks», et au niveau des pays développés en quelque sorte phares, dont la France, entre réformistes et révolutionnaires, puis entre communistes et socialistes.

De ce point de vue, la Charte issue du *Congrès d'Amiens* fait preuve d'une grande clairvoyance puisqu'elle anticipe sur l'effet dévastateur des dérives scissionnistes politiques dont la classe ouvrière va être victime, au grand profit du capital, et confirme le rôle politique du mouvement syndical face à une question qui déborde du champ politique, à savoir le devenir de l'humanité.

Elle est d'une grande clairvoyance puisqu'elle affirme que la classe ouvrière organisée a la capacité de changer la société en profondeur, en étant révolutionnaire dans ses objectifs, par la destruction du capitalisme, mais réformisme, dans sa pratique, en arrachant au capital des acquis fondamentaux, le droit du travail, l'interdiction de l'esclavagisme, du travail des femmes, des enfants, la sécurité sociale, les congés payés, puis les conventions collectives... la liste est longue.

Mais, dans cette modeste contribution, je ne peux pas oublier l'essentiel: dix ans avant Amiens, au lendemain du Congrès de Nantes, en 1894, socialistes et anarchistes, main dans la main, construisaient ensemble *le Parti Ouvrier*, au nez et à la barbe des RG de Clémenceau. Les délégués du Congrès déposaient entre autres un projet de loi pour créer les prud'hommes.

A Amiens, le lien ombilical était coupé entre partis et syndicats, mais pourtant, le mouvement syndical, même s'il fixe l'indépendance comme sacrée, ne se coupe pas des militants organisés dans les partis et associations philosophiques. En clair, le mouvement syndical s'interdit - et interdit - de façon réciproque, toute ingérence avec les partis et sectes philosophiques et religieuses. Mais il fixe également une règle que l'on retrouve dans les statuts des organisations qui continuent à incarner cette position d'indépendance, notamment la C.G.T.F.O.: «*nul ne saurait être inquiété pour ses opinions politiques, philosophiques ou religieuses*», dès lors qu'elles sont professées en dehors de l'organisation syndicale.

C'est, en quelque sorte, le principe de laïcité, appliqué dans le syndicat, qui protège l'individu, puisque ce qui relève de la vie privée doit être respecté.

De mon point de vue, nous pouvons, nous devons l'affirmer: la *Charte d'Amiens* est non seulement toujours d'une actualité extraordinaire, mais elle est, en quelque sorte, un fil à plomb pour l'avenir. En 1906, une affiche de propagande de IWW représentait un travailleur musclé et en dessous, était inscrit: *I WILL WIN*.

Greg EINSTELL.

«L'ANARCHO-SYNDICALISTE»
19, rue de l'Étang Bernard - 44400 Rezé
Abonnement pour 20 n°: 25 euros
Abonnement de soutien: 35 euros
Verser à Mme PESTEL-HEBERT
CCP: 515-14C Nantes; 19, rue de l'Étang Bernard - 44400 Rezé
Imprimerie spéciale de *L'Anarcho-Syndicaliste*
Directeur: Alexandre HEBERT
